

# BPJEPS

## Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Éducation Populaire et des Sports

Loisirs Tous Publics (LTP)  
**EN ALTERNANCE**

INSCRIPTIONS  
JUSQU'AU  
1er SEPT  
2023



### DURÉE TOTALE

**1300h minimum sur 15 mois**

- > 700h en organisme de formation (dont 3 jours de positionnement)
- > 600h min. en entreprise (obligation à minima 18 jours)

### LIEU ET DATES

BEAUVAIS (60)

**Début :** septembre 2023

**Fin :** décembre 2024

### PRÉREQUIS

- > Premiers secours : Psc1 obtenu ou équivalent (AFPS, SST, ...) en cours de validité,
- > Justification de 200h00 d'expérience d'animation non professionnelle ou professionnelle à l'aide d'attestation(s) délivrées par la ou les structures d'accueil **OU**
- > Être titulaire d'un diplôme suivant : CQP Animateur Périscolaire, BAPAAT, CPJEPS AAVQ, BAFA, BAFD, BAC Pro SPVL / Agricole toute option, Brevet professionnel délivré par le ministère de l'agriculture, BPJEPS

### MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- > Justifier des prérequis,
- > Retirer et compléter un dossier d'inscription auprès de l'INFREP 60.
- > Satisfaire aux tests de sélections (écrit et entretien individuel)
- > Rechercher une structure d'alternance

### TARIF

Se rapprocher de l'INFREP 60 pour demander les tarifs et un devis.

### PRÉSENTATION DU MÉTIER ET DU DIPLÔME

#### Diplôme d'État homologué de niveau 4 (niveau BAC)

L'animateur·trice exerce en autonomie son activité d'animation, en utilisant un ou des supports techniques dans les champs des activités éducatives, sociales et culturelles et dans la limite des cadres réglementaires. Il/elle est responsable de son action au plan pédagogique. Il/elle assure la sécurité des tiers et des publics dont il/elle a la charge. Il/elle a la responsabilité d'une action éducative qui s'inscrit dans le projet de la structure. Il/elle peut diriger un accueil collectif de mineurs (ACM).

Le **secteur associatif et la fonction publique territoriale** sont les employeurs principaux des animateurs·trices de loisirs tous publics.

### OBJECTIFS

- + Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure (UC1)
- + Mettre en œuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure (UC2)
- + Conduire une action d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » et de direction d'accueil collectif de mineurs, ACM (UC3)
- + Mobiliser les démarches d'éducation populaire pour mettre en œuvre des activités d'animation dans le champ du « loisirs tous publics » (UC4)

### MÉTHODES MOBILISÉES

- + Des démarches pédagogiques actives
- + Des échanges pour confronter et construire à la fois sa pratique, sa réflexion, sa posture professionnelle et notamment sa posture de directeur, directrice.
- + Des méthodes d'apprentissage diverses et des supports variés (études de cas, exercices, exposés, jeux de rôle, ateliers collectifs et individuels, accompagnement aux écrits...).
- + Un accompagnement renforcé sur les écrits et des certifications blanches
- + Une équipe de formateur expérimentée et un référent pour chaque session et tout au long de la formation
- + Des intervenants ponctuels « spécialistes » d'une question, d'une technique, des témoignages de professionnels

## MODALITÉS D'ÉVALUATION

L'obtention du diplôme s'opère par la certification des 4 unités capitalisables,

- + UC1 et 2 : ECRIT + ORAL « un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation » + oral sur une durée de 40 minutes maximum (20' de présentation + 20' d'entretien)
- + UC3 : ECRIT + ORAL « un document écrit d'une vingtaine de page, hors annexes, présentant sa capacité à animer et diriger un accueil collectif de mineurs + oral de 30 minutes maximum (10' de présentation + 20 minutes d'entretien)
- + UC4 : ECRIT + MISE EN SITUATION + ORAL « un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Il présente le cycle d'animation, la progression pédagogique et les méthodes pédagogiques utilisées. » + une mise en situation « conduite d'une séance animation auprès de 6 personnes minimum pendant 45 à 60 minutes maximum . » + oral de 45 minutes maximum sur l'écrit et la mise en situation (15' de présentation maximum, 15' d'entretien minimum) ».

## PASSERELLES ET ÉQUIVALENCES

- + CPJEPS = équivalence UC 4 du BPJEPS
- + CQP « animateur périscolaire » = équivalence UC4 du BPJEPS LTP
- + BAFD + 28 jours = équivalence UC 3 du BPJEPS
- + Autres mention ou spécialité du BPJEPS = équivalence UC 1 et 2 du BPJEPS LTP

## ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION D'HANDICAP (PSH)

Pour les PSH, merci de nous contacter pour prendre un rendez-vous individuel de notre référent handicap :

Jackson SINTINA : jsintina.infrep@gmail.com

## SUIVI ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

- + Nombre de bénéficiaire par an : session inachevée
- + Taux de réussite aux examens par an : session inachevée
- + Taux de satisfaction des stagiaires : session inachevée
- + Taux de rupture ou d'abandon par an : session inachevée

## Cette formation vous intéresse ?

### RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVES

Inscription obligatoire par Tél : 03.44.45.41.80 ou Mail : infrep60@infrep.org



#### A L'INFREP

- Le mercredi 14 juin à 14h00
- Le mercredi 12 juillet à 14h00
- Le mercredi 30 août à 14h00

## CONTACTS

### Ligue de l'enseignement de l'Oise

19 rue Arago ZAC de Ther  
60 000 Beauvais  
Tel : 03 44 48 16 81  
Mail : fol60@laligue60.fr

### INFREP de Beauvais

6, rue Setubal  
60 000 Beauvais  
Tél : 03.44.45.41.80  
Mail : infrep60@infrep.org

## A VOS AGENDAS !

### Ouverture des inscriptions

1er avril 2023

### Clôture des inscriptions

1er septembre 2023

### Tests de Sélections

Volet 1 : 19 et 20 juin 2023  
Volet 2 : 27 et 28 juin 2023  
Volet 3 : 29 et 30 août 2023

### Tests de Positionnement

septembre 2023

### Début de la formation

septembre 2023

### Fin de la formation

décembre 2024